

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU**

**de la séance du 24 mars 2021**

**\* ORDRE DU JOUR :**

- 1 Approbation du compte rendu de la séance du 10 février 2021
- 2 Désignation d'un secrétaire de séance
- 3 Compte rendu des décisions prises par le Maire
- 4 Compte rendu des arrêtés pris par le Maire
- 5 CCLG : compétence PLUi
- 6 Voirie : - Programme 2021 - Empierrement chemins ruraux - Entretien des ponts
- 7 Talus du village – évolution
- 8 Free - aménagement numérique : résorption des zones blanches
- 9 Travaux électricité salle des fêtes
- 10 Logement Social : départ du locataire
- 11 Ecole Saint-Joseph : demande de financement
- 12 Renouvellement convention centre aéré (ALSH) – commune de Lectoure
- 13 Budget 2021 : subventions aux associations
- 14 Compte rendu des réunions syndicales
- 15 Questions diverses

**Date de convocation** 15/03/2021

**Etaient présents :** Jean-Pierre BARRIEU, Sylvie BORDON, Patrice CALCINE, Francis DULIN, Sophie GOMEZ, Gilles LACLAVERE, Patrick LOUVEL, Michel PASCAU, Guillaume POLO, Daniel BOUNET.

**Absente excusée :** Lydia LUONG CAZANOVA

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20h30.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la présence de :

\*Monsieur Ballenghien maire de Lectoure et président de la CCLG

\*Monsieur Ferrer Directeur administratif de la CCLG

\*Monsieur Darcange directeur adjoint

Tous trois sont venus donner des informations sur les enjeux de la délégation de compétence du PLU de la commune de Castéra vers un PLUi géré par la CCLG.

Afin de ne pas mobiliser trop longtemps les intervenants, l'ordre de l'ordre du jour est modifié et le conseil commence par l'examen du point n°5.

## **2 Désignation d'un secrétaire de séance :**

Patrice CALCINE est nommé secrétaire de séance.

## **5 CCLG – compétence PLUi**

M. Ballenghien fait une rapide présentation de ce qu'est un PLUi.

Il rappelle que l'ensemble des documents d'urbanismes devront être revus d'ici fin de la mandature afin d'être mis en correspondance avec les exigences du SCOT (schéma de cohérence territoriale).

L'orientation de la loi va vers une réduction constante de l'occupation des sols afin d'assurer une concentration de l'habitat sur les zones déjà urbanisées.

Les communes sont classées en 5 catégories allant des plus denses (cat 1) aux moins peuplées (cat 5). Castéra-Lectourois se classe dans cette dernière catégorie.

M. Darcange précise que même en cas de passage de PLU en PLUi le maire conserve ses pouvoirs en matière de délivrance des permis de construire.

Il précise également en réponse à une question de M.Polo, que la limitation de la consommation d'espace a pour but de protéger les surfaces agricoles et forestières.

Il rappelle les obligations prévues par le SCOT et la problématique de la répartition des objectifs sur les communes et les territoires, d'où la nécessité de trouver un accord sachant que les lieux déjà occupés et équipés seront privilégiés. Les petites communes seront d'autant plus fortes si elles sont unies dans une démarche au préalable concertée.

M.Ferrer souligne que la situation des communes sera d'autant meilleure qu'elles disposeront déjà d'un PLU. Les petites communes auront intérêt à s'unir.

M.Polo s'interroge sur ce qu'il adviendrait si l'ensemble des PLUi n'était pas compatible avec les choix gouvernementaux pour le département.

M.Ferrer: c'est l'intercommunalité qui décidera: elle peut constituer un outil opposable à la grille de lecture du SCOT.

Mme Gomez s'inquiète du devenir -et donc de l'utilité - du PLU de Castéra s'il doit passer en PLUi. M. Ferrer précise que c'est le meilleur moyen pour les petites communes de faire valoir leurs attentes. M.Darcange ajoute que le PLUi n'interviendra qu'au moment de la révision du PLU, ce qui confirme l'intérêt de celui-ci.

M.Ferrer souligne l'importance de réflexion menée lors de l'élaboration du PLU.

M.Darcange souligne la responsabilité des élus lors de l'élaboration du PLU." Ils écrivent le droit" d'où la nécessité d'être guidés. M.Ferrer insiste sur l'avantage que représente l'intercommunalité qui dispose de professionnels compétents capables d'assurer une véritable ingénierie pour un travail très circonstancié.

M.Polo s'inquiète - en cas de passage de PLU à PLUi - de ce qu'il adviendra si les critères retenus (en matière de construction) par deux communes voisines diffèrent sensiblement.

M. Ballenghien souligne que retarder l'échéance ne serait pas utile puisque d'ici trois ans le SCOT amènera à revoir les PLU. L'état pratique une politique centralisatrice et le PLUi permettra de nuancer, d'introduire davantage de souplesse. Pour lui, l'intercommunalité c'est une expérience et des compétences au service des communes.

M.Darcange souligne que les petites communes devront convenir d'une stratégie commune pour exister face à Lectoure et Fleurance.

M.Polo dit que nous sommes désorientés face au PLUi.

M.Pascau parle de la crainte d'une perte de pouvoir.

M.Ferrer reconnaît que c'est une situation complexe et assure de sa totale disponibilité et de celle de ses collaborateurs.

M.Dulin reconnaît que la représentativité sera assurée par le nombre, en conséquence il faudra être très vigilant sur ce qui se fera dans le cadre de l'intercommunalité et être toujours représenté aux réunions.

Il n'y a plus de questions des élus, les représentants de la CCLG se retirent et le conseil se poursuit par une discussion entre élus sur la décision à prendre et un vote.

Vote: pour ou contre le transfert de compétences en matière de PLU à la CCLG

pour: 8 voix

contre: 2 voix

Le conseil reprend l'ordre du jour.

#### **1 Approbation du compte rendu de la séance du 10 février 2021**

Le compte rendu de la séance du 10 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **2 Compte rendu des décisions prises par le Maire**

N° 2021-458 – non acquisition d'un bien par voie de préemption – DIA N° 41 – A Castex (AT 62 et 65) et à la gare de Castex ( AT63) Castex Jean et Pierre

#### **4 Compte rendu des arrêtés pris par le Maire depuis le 10 février 2021**

N° 494-2021 : déviation de la circulation pour travaux sur VC 7 bis– arrêté conjoint avec le Maire de Lectoure

N° 495-2021 : arrêté municipal relatif à la dénomination des voies et des places publiques

N° 496-2021 : Refus permis de construire modifications piscine garage, abri couvert. POLO G - à Pimoulé

N° 497-2021 : Certificat d'urbanisme simple information - à Castex (AT 212, 219)

N° 498-2021 : Certificat d'urbanisme simple information - à Castex (AT 214, 217, 221) Val de Gascogne

N° 499-2021 : accord permis de construire agrandissement garage à Poursans – Bolzonella Hugues

N° 500-2021 : prorogation certificat d'urbanisme 2 maisons individuelles – au nord de Peyradis – MAZZONETTO

N° 501-2021 : prorogation certificat d'urbanisme 1 maison individuelle – au nord de Peyradis – MAZZONETTO

N° 502-2021 : opposition déclaration préalable piscine – à Cazeneuve - DIRAT C.

N° 503-2021 : Certificat d'urbanisme simple information – A Castex (AT 62,63 65)- CASTEX

N° 504-2021 : Interdiction circulation route d'Astaffort – abattage d'un arbre à Condourat

N° 505-2021 : accord déclaration préalable abri de jardin – à Tourné DA SILVA Sophie

#### **6. Voirie :**

##### **Programme travaux sivom 2021**

M. Laclavère fait un compte rendu de la visite faite avec l'entreprise Carrère sur tous les points de la commune où des travaux de réfection de la voirie seraient nécessaires.

Travaux urgents à Peyradis où une prise en charge partielle par la SIAEP est convenue.

Le devis total se monte à 50563,78€

Mme Fantoni estime qu'un investissement voirie de 50000€ peut être envisageable.

M. Pascau estime peu opportuns les travaux sur la Voie Romaine. A ce sujet il informe le conseil que Monsieur le Maire de Lectoure, sur demande de certains de ses administrés, souhaite voir interdite la circulation sur le tronçon de voie romaine situé sur le territoire de la commune de Castéra, soit dans les deux sens ou à défaut dans le sens Nord Sud,

Par un vote à l'unanimité le conseil municipal se prononce contre chacune des deux propositions.

En conséquence les travaux sur la voie romaine ne sont pas priorités et leur montant sera retiré du devis établi par l'entreprise Carrère.

##### **Entretien des ponts et des murs de soutènement.**

Un recensement de ces ouvrages va être effectué. Mme Adam du Sivom a demandé la compétence pour s'occuper globalement de cet entretien. Le conseil municipal donne son accord.

##### **Fourniture calcaire**

M. Polo fait état de la demande reçue d'un particulier pour que la commune puisse vendre de la grave aux particuliers qui le souhaiteraient. Le conseil n'y est pas favorable en raison de la complexité de gestion

## **7. Talus du village – évolution**

M. Pascau rappelle les lettres reçues de trois habitants du Castéra (centre village) au sujet du glissement ou de l'effondrement des murs de soutènement bordant leur jardin côté sud.

Il a demandé un examen par la DDE qui après visite a conclu à l'absence de risques par rapport à la route.

Une déclaration a été faite à la MAIF.

Mme Rogala va faire procéder au bornage de son terrain ce qui permettra d'établir les éventuelles responsabilités de chacun.

M.Polo demande s'il ne faudrait pas faire borner tout ce secteur.

## **8. Free – aménagement numérique – résorption des zones blanches**

L'installation de l'antenne relais de Free dans le clocher de l'église n'est pas possible pour des raisons techniques ; en revanche le château d'eau conviendrait parfaitement.

Il est nécessaire, sur demande de M. Blancquard (président du SIAEP), qu'une délibération du conseil municipal soit prise pour autoriser l'installation d'une antenne relais sur le château d'eau.

M. Laclavère demande s'il faudra être abonné à Free pour bénéficier de la couverture assurée par cette antenne ; la réponse est non, tous les opérateurs pourront l'utiliser.

Le projet est mis au vote et accepté à l'unanimité.

## **9. Travaux d'électricité à la salle des fêtes**

M.Pascau indique que la demande de devis pour ces travaux n'a reçu de réponse que de la part de l'entreprise Ligardes. Suite aux remarques présentées lors d'un précédent conseil, le devis a été revu à la baisse. Il est donc décidé de l'accepter.

M.Dulin demande que, à l'occasion de ces travaux, une prise soit rajoutée dans le local où se trouve le tableau.

## **10. Logement social – départ du locataire**

Il s'agit d'un logement "très social" impliquant des conditions strictes de revenus.

11531€ /an pour une personne seule

16800€ /an pour un couple

Le loyer s'élève 320€ par mois

Une annonce sera passée dans le "Bon Coin"

M.Pascau souhaiterait mettre à profit la vacance du logement pour faire effectuer l'isolation de la toiture dans le cadre de l'isolation à un euro, si la mairie peut y prétendre.

## **11. Ecole St Joseph : demande de financement**

La loi fait désormais obligation aux communes de participer au financement de la scolarité des élèves inscrits dans une école privée élémentaire sous contrat. Cette loi ne s'applique pas dans le cas d'élèves scolarisés dans une autre commune que la commune de résidence, quand la commune de résidence possède une capacité d'accueil suffisante dans sa propre école publique, ce qui est le cas du Castéra. La commune n'a donc aucune obligation de financement.

La demande est rejetée.

7 voix contre

2 abstentions

M le Maire ne participe pas au vote.

## **12. Renouvellement convention centre aéré (ALSH) - Commune de Lectoure**

Jusqu'à présent la commune de Castéra réservait un forfait de 210 jours/an pour une somme de 3332€.

Compte tenu d'une fréquentation en baisse en 2020, le centre aéré nous propose la réservation de 105 jours/an pour une somme de 1666€.

En cas de nécessité (davantage de demandes) des aménagements seront possibles (on rajoute le forfait journalier x le nombre de jours supplémentaires). Cette option reçoit l'aval du conseil.  
M. Pascau précise que l'adhésion garantit l'acceptation de tous les enfants du Castéra qui le demanderaient.

### **13. Budget 2021 : subventions aux associations**

Il est souhaité que les pompiers de Lectoure adressent, comme il est légalement prévu, un compte de résultats, ce qui permettra au Conseil de statuer en toute connaissance de cause sur le montant de la subvention qui leur est allouée.

L'attribution d'une subvention aux associations et autres personnes de droit privé fait l'objet d'un vote :

|                               |         |                                                       |
|-------------------------------|---------|-------------------------------------------------------|
| Amicale des pompiers          | 867 € : | pour unanimité                                        |
| Anciens combattants d'Algérie | 75 € :  | 9 pour 1 abstention                                   |
| APE du RPI en lectourois      | 153 € : | pour unanimité                                        |
| AVSPCL                        | 153 € : | 9 pour 1 abstention                                   |
| Comité des Fêtes              | 153 € : | pour unanimité                                        |
| Société de chasse             | 153 € : | M. le Maire ne participe pas au vote, pour 8 contre 1 |
| Souvenir français             | 75 € :  | pour unanimité                                        |

### **14. Compte rendu des réunions syndicales**

#### **SIAEP**

M. Bounet fait part de son vif mécontentement concernant les horaires de réunions qui rendent impossible la présence des salariés. De ce fait il n'a pu se rendre à deux réunions et a adressé ses protestations par mail à Mme Adam. Il s'interroge, dans de telles conditions, sur le bien-fondé de sa présence dans cette commission. M. Dulin a pu le remplacer lors de la dernière réunion.

#### **SIDEL**

M. Polo précise que lors de la réunion, les intervenants ont insisté sur la nécessité de réduire les déchets évacués dans les sacs noirs car le prix à la tonne va augmenter. Il faut développer au maximum le compostage. Le problème du vandalisme des points de collecte a aussi été évoqué. La vidéo surveillance pourrait-elle constituer une réponse ? Risque d'avoir davantage de dépôts sauvages ?

#### **SIVOM**

La CCLG n'est pas compétente pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie. Il devra être fait appel à la concurrence de différents bureaux d'étude.

Projet d'extension du marché à un plus grand nombre de communes pour obtenir des tarifs plus avantageux.

### **15. Questions diverses**

#### **GESTION DES COLONIES DE CHATS**

M. Calcine fait part d'une communication du SM3V au sujet de la gestion des groupes de chats errants. Actuellement la cotisation de la carte fourrière animale ne prévoit pas l'intervention de la SPA dans la gestion des colonies de chats. Il faut les capturer, les amener à Ordan Larroque pour stérilisation et les ramener sur site où ils seront relâchés, sauf adoption préalable.

Le nombre important de signalements reçus révèle une situation qui dépasse les capacités actuelles de la SPA et obligera pour une durée probable de deux ans à la création d'un CDD et à la location d'un véhicule pour répondre aux demandes des communes sans aucune intervention de celles-ci. Dans ce cas, leur cotisation augmentera de 26%.

Une autre solution proposée est de faire assurer la capture et le transport des chats par la commune ; cette solution permettrait de n'embaucher qu'un mi-temps, l'augmentation de la cotisation ne serait dans ce cas que de 8%.

La dernière suggestion du SM3V consiste en une autonomie totale des communes qui gèrent localement le problème après avoir passé une convention avec un vétérinaire de leur choix.

Les communes doivent financer les frais de vétérinaires dans tous les cas. Des subventions (50%) sont accordées par les fondations Brigitte Bardot ou 30 Millions d'Amis, via une convention passée par le maire ou une association. Le plan de relance gouvernemental peut aussi prendre cette participation en charge. En outre une subvention complémentaire couvrant 30% des 50% restant à la commune peut être accordée par la SPA du Gers.

Les maires sont invités à faire connaître rapidement au SM3V, l'option retenue dans leur commune.

Après examen des contraintes qu'imposent les options 2 et 3 et pour lesquelles la commune ne dispose pas de solution, le conseil municipal retient la première option avec prise en charge totale par la SPA.

### **TRAVAUX DIVERS**

Il faut, au gré des disponibilités des uns et des autres, organiser la pose des panneaux de rues et de routes. Dans le même cadre, M Dulin propose la construction d'une charpente légère afin de protéger le coffret du défibrillateur, devant la Salle des Fêtes.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 0h10'.